

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	9	9

Délibération n°05122022-007


**Date de la convocation**

Le 28/11/2022

**Date d'affichage**

**Objet de la délibération**

**APPROBATION DE LA  
MODIFICATION N°2  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
VALANT  
PROGRAMME LOCAL  
DE L'HABITAT  
INTERCOMMUNAL  
DE BILLOM  
COMMUNAUTE**

  
Emeric DECOMBE  
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 5 décembre à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

**Présents** : M. AMBLARD Patrick, BONHOMME Sabrina DECOMBE Emeric, DOMAS Philippe, DUMONT Fabrice, FERREIRA Manuel (arrivé à 19 h 20), LABONNE Didier, MEUNIER Elise, TARRIT Maryse

**Absent (excusé)** : AUXERRE Céline

**Secrétaire de séance** : MEUNIER Elise

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la communauté de communes Billom Communauté a approuvé le 21 octobre 2019 un Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) à l'échelle de nos 25 communes. Une première modification a ensuite été approuvée le 25 octobre 2021.

Le PLUH nécessite de nouvelles adaptations ponctuelles ne remettant en cause ni son PADD, ni son programme d'orientations et d'actions (POA), ni son économie générale. Ainsi, une procédure de modification classique avec enquête publique a été engagée, dont l'arrêté de prescription datant du 31 mai 2022, précisant notamment les objets de cette modification, à savoir :

1. Adaptations règlementaires écrites et graphiques diverses (de portée générale ou sectorielle) : règles de toitures, Coefficient de Biotope par Surface (CBS), clôtures et portails en zone A et N, prescriptions Trame Verte et Bleue, éléments performance énergétique du bâti, emplacements réservés... ;
  2. Intégration au plan de zonage de la nouvelle cartographie des milieux humides ;
  3. Ajustement zonage A, As, As\* pour permettre la réalisation de projets agricoles (notamment Fayet-le-Château, Reignat, Saint-Jean des Ollières) ;
  4. Ouverture d'une zone AUs à l'urbanisation à Montmorin ;
  5. Extension limitée d'une zone constructible sur une zone AUs à Reignat pour répondre aux orientations habitat du Programme d'Orientations et d'Actions ;
  6. Création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) ;
- A vocation touristique et artisanale (Bongheat, Fayet-le-Château, Saint-Jean des Ollières, Vertaizon, Saint-Dier d'Auvergne) contribuant à la mise en œuvre de la politique raisonnée de développement économique ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le

ID : 063-216303255-20221205-05122022007-DE

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022

- A vocation habitat (Billom, Saint-Jean des Ollières) contribuant à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat ;
- A vocation agricole et pédagogique (Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut) contribuant au développement de nouvelles formes d'activités agricoles ;
- 7. Création, suppression d'emplacements réservés (Mur-sur-Allier)
- 8. Ajustement mineur d'une OAP sectorielle à Glaine-Montaigut ;
- 9. Ajustement du STECAL et de l'OAP correspondante pour le projet d'Ecopôle à Pérignat-ès-Allier ;
- 10. Réparation d'erreurs matérielles notamment : ajout élément de petit patrimoine (Mur-sur-Allier), ajustement étiquettes toponymie (Saint-Dier d'Auvergne), liste des emplacements réservés du secteur Val-d'Allier Vallée-du-Jauron ;
- 11. Mise à jour de l'annexe relative aux zonages d'assainissement communaux, le cas échéant.

Conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code l'Urbanisme, et préalablement à la mise à enquête publique prévue courant mars/avril 2023, le Conseil Municipal doit rendre un avis sur ce projet.

\*\*\*\*\*

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un **avis favorable** à la modification n°2 du PLUH de Billom Communauté.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

Fait à SAINT-BONNET-LES-ALLIER, le 9 décembre 2022.

Le Maire,

Emeric DECOMBE



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le

ID : 063-216303255-20221205-05122022007-DE